National Energy Board

1986-87 Estimates

Part III

Expenditure Plan

86-02181/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1987-III-14
ISBN 0-660-53174-7

Canada: $6.00
Other countries: $7.20

Price subject to change without notice.

1986-87 Estimates

Part III

National Energy Board

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts, provided as an aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans For 1986-87
   1. Highlights 6
   2. Financial Summary by Activity 7
B. Recent Performance
   1. Highlights 8
   2. Review of Financial Performance 11
C. Background
   1. Introduction 12
   2. Legal Mandate 12
   3. Program Objective 12
   4. Program Description 13
   5. Program Organization for Delivery 16
D. Planning Perspective and Performance Review
   1. Environment 19
   2. Initiatives 19
   3. Program Effectiveness 20
   4. Performance Information/Resource Justification 21

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 27
   2. Personnel Expenditures 28
B. Cost Analysis 29

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $23,806,000 in support of the National Energy Board. The remaining expenditures, estimated at $2,678,000 for contributions to employee benefit plans, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements By Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	National Energy Board		
65	Program expenditures	23,806	24,364
(S)	Contributions to employee benefit plans	2,678	2,685
	Total Program	26,484	27,049

Votes - Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	National Energy Board	
65	National Energy Board - Program expenditures	23,806,000

Extracts from Part II of the Estimates

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates				
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	1985-86 Main Estimates
Energy Regulation and Advice	449	26,326	158	26,484	27,049
	449	26,326	158	26,484	27,049
1985-1986 Authorized person-years	466				

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Budgetary	$	$	$
Vote 65- Operating expenditures	22,881,000	22,881,000	21,299,979
Statutory - Contributions to employee benefit plans	2,380,000	2,743,000	2,743,000
Total Program	25,261,000	25,624,000	24,042,979

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

The Board anticipates that in 1986-87:

- There will continue to be uncertainty with respect to energy export markets, especially in the U.S.A. for natural gas and electricity. The Board policy will be to continue to process and decide all applications expeditiously, fairly, and without undue burden on industry, consumers, and interested parties such as provincial governments.

- There will be greater complexity of analyses required to deal with projects relating to new sources of supply from Canadian frontier areas including Sable Island, Hibernia, the Mackenzie Delta, and Beaufort Sea. There are few Canadian precedents for guidance to the Board relating to these developments. New production and transportation techniques must be devised by industry and analysed in the approval process. Environmental implications will require careful consideration. The Board must keep abreast of frontier developments and have the expertise ready to deal with applications in an expeditious and fair manner.

- Electricity export applications from the Maritimes, Quebec, and Manitoba will receive consideration. They will involve both nuclear and fossil fuel sources. Some will require new transmission facilities which will require detailed technical, economic and environmental analyses to ensure that they are in the best interests of Canada.

- In general terms, the Board anticipates its regulatory workload to continue at a level comparable to or slightly in excess of 1984-85 and 1985-86. Figure 4 on page 22 provides a forecast of regulatory workload by major type.

2. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Requirements by Activity ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Change
Energy Regulation and Advice	26,484	25,721	763
Person-Years	449	440	9

Explanation of Change: The difference of 9 person-years and $763,000 is due to a number of contributing factors including underutilization of 1985-86 authorized person-years and the advance state of implementation of the National Energy Board's person-year reduction plan.

Explanation of Forecast: It is estimated that the Board will lapse approximately $1.3 million of its 1985-86 Main Estimates. The major reasons for this lapse are the underutilization of the Board's authorized person-years and the delay in the implementation of the National Energy Board's office automation plan.

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the Major Developments during 1985-86 are:

- The Board at the request of the Minister of Indian and Northern Affairs and the Minister of Energy, Mines and Resources held a public inquiry to obtain relevant views on the Northern Canada Power Commission's rate base, revenue requirements and design of electrical rates for each rate zone in the Territories. Public hearings were held in Whitehorse and Yellowknife. The Board's report was presented to the Ministers and made public in August, 1985.

- The Board has decided to hold an Omnibus Gas Export Hearing starting in November 1985. These are necessary every few years because of rapid changes in the natural gas supply and demand picture.

  At Phase I of the hearing, the Board will review the procedures it uses for determining the surplus of natural gas available for export. Phase II will determine the amount of surplus gas available for export using the procedures established in Phase I. Later phases will deal with the allocation of any surplus among potential exporters and will consider applications to construct any pipeline facilities needed to transport new exports.

- On 1 June 1985, by virtue of the Western Accord, the Federal Government eliminated price and quantity controls on short-term exports of oil and petroleum products. This required a major change in the Board's licensing procedures. Upon application to the Board, oil exporters are now issued an order for a period of not more than one or two years, depending on the type of oil. The orders specify neither price nor volume but require that companies submit monthly reports of actual exports made.

- The Board has received competing applications to construct natural gas pipeline facilities to move Alberta gas to markets in the U.S. Northeast. The applicants are TransCanada PipeLine Limited, sponsors of the TransNiagara Project, and Foothills PipeLines (Yukon) Ltd., sponsors of the CAN-AM Project. A third proposal, known as the Mid-Con Project, involves facilities solely in the United States which will be reviewed by U.S. regulatory authorities. The Board's hearing is expected to begin early in 1986.

- The Board has completed or will soon complete several initiatives in the area of regulatory reform.

  One area of note was the decision in June to no longer set the minimum export price for propane and butanes. This followed previous decisions to remove volumetric restrictions on propane and butane exports. Although the Board continues to licence such exports, the licences are neither volume- nor price-restrictive.

  Another initiative which the Board expects to complete in 1985-86 is the issuance of the Onshore Pipeline Regulations, providing for the safe design, construction, and operation of onshore oil and gas pipelines. These updated regulations will replace the Board's Oil and Gas Pipeline Regulations.

  In addition, the Board will soon finish work on the Offshore Pipeline Regulations, providing for the safe design, construction, and operation of offshore pipelines.

  In August 1985 the Board issued guidelines which had the effect of significantly reducing the reporting requirements of some 30 of the small oil and gas pipeline companies under its jurisdiction.

- Activity continued as a result of the 1984 change in government policy concerning the export price for natural gas. It is expected that there will be further changes relating to natural gas deregulation in late 1985.

- The Norman Wells project, which included construction of a 12" pipeline from Norman Wells NWT to northern Alberta, was completed in 1985 and leave-to-open the pipeline was granted by the Board in the spring of 1985. This was the first major pipeline to become operational north of 60° since the Board was created in 1959.

Highlights of the Program Performance during 1984-85 were:

- The Board held 23 hearings lasting 139 days at 7 different locations across Canada.

- Six of the Board's hearings involved exports of electricity to the United States. Of major importance were applications by Hydro Quebec to export electricity to New England and Vermont and an application by Manitoba Hydro to export power to Minnesota.

- On 13 July 1984 the Minister of Energy, Mines and Resources announced a change in natural gas export pricing policy effective 1 November 1984 to permit buyers and sellers to negotiate export prices. Under the policy, such negotiated prices are subject to review by the Board on the basis of criteria announced by the Minister.

  As a result, the Board received several applications either for short-term export orders at negotiated prices or for amendments to the pricing and other terms and conditions of contracts underpinning existing licences.

  In November the Board released eight reports, amending twenty-two gas export licences to provide for renegotiated prices.

- In June the Board made a submission to the Federal Energy Regulatory Commission (FERC) of the United States, expressing concern about the possible effects on Canada of FERC Order 380. That order was designed to exclude from contractual take-or-pay payments between U.S. pipelines and their customers all but incurred fixed costs, thereby eliminating all gas costs.

  Among other things, the Board argued that the Alaska Natural Gas Transportation System (ANGTS) "prebuilt" be given special consideration under the order particularly as it related to recovery of costs.

  In July the FERC, in recognition of the unique situation of the ANGTS prebuilt system, decided to exempt gas exported via the prebuilt from Order 380. In addition, in the same decision, the FERC also stayed until 1 November 1984 the effect of the order as it related to take-or-pay matters.

- Throughout the year the Board was active in working toward a goal of reducing undue regulatory burden on companies under Board jurisdiction and others participating in NEB regulatory activities. Of particular note was a complete rewriting of the Board's Rules of Practice and Procedure, to standardize and simplify procedures and information requirements.

- The Board completed its 25th year in November 1984.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85		
	Actual	Main Estimates	Change
Energy Regulation and Advice	24,043	25,261	(1,218)
Person-Years	447	458	(11)

Explanation of Change: The difference between actual expenditures and Estimates results mainly from the following major items:

- The number of public hearings held outside of the headquarters area was substantially less than originally estimated.
- A salary lapse of $930,200 was attributed to under-utilization of person-years, reduced overtime expenditures and the fact that some collective agreements remained unsigned as at March 31, 1985.

C. Background

1. Introduction

The National Energy Board was established in June 1959 under the National Energy Board Act. The Board is designated as a department within the meaning and purpose of the Financial Administration Act and reports to Parliament through the Minister of Energy, Mines and Resources.

The Board has two principal responsibilities: to regulate specific areas of the oil, gas and electrical utility industries in the public interest, and to advise the government on the development and use of energy resources. The Board, on its own initiative, may hold inquiries into a particular aspect of the energy situation and prepare reports for the information of the government, of Parliament and of the general public.

The Board also carries out studies and prepares reports at the request of the Minister of Energy, Mines and Resources.

2. Legal Mandate

The main functions of the Board are set forth in the National Energy Board (NEB) Act as amended, the Energy Administration Act (EAA), and the Northern Pipeline Act (NPA).

3. Program Objective

To ensure that the best interests of Canada are served in the safe and environmentally sound construction and operation of gas and oil pipelines and power lines subject to federal jurisdication, in the exportation of electrical power, gas and oil and in the importation of gas and oil.

To ensure that tolls of pipelines under Federal jurisdiction are just and reasonable and that pipeline services are provided on a continuing basis, without unjust discrimination and in a cost-efficient manner.

To advise on the control, supervision, conservation, use, marketing and development of energy and sources of energy.

To fulfil specific responsibilities under the Northern Pipeline Act and the Energy Administration Act.

4. Program Description

Functions: The National Energy Board functions as a quasi-judicial tribunal. It serves as a regulatory enforcement body responsible for the oversight of construction and operation of approved energy projects, and it acts as an administrator of certain programs on behalf of the federal government. The Board regulates the tolls and tariffs of pipeline companies under federal jurisdiction to ensure that the tolls are just and reasonable and not unjustly discriminatory. It also serves as a source of advice to the government on specific policy questions and periodically undertakes studies of various energy issues both on its own initiative and at the request of the responsible Minister.

Regulation: In regulating gas, oil and power line facilities the Board must be satisfied that the proposed facilities are required by the present and future public convenience and necessity; it must take into account all such matters as to it appear to be relevant. Economic, market, engineering, environmental and socio-economic aspects are among the areas assessed. Any certificates and orders that are issued are subject to such terms and conditions as the Board deems appropriate.

Detailed routings of approved facilities are determined in the light of the applicant's proposals and of evidence brought forward.

In the case of pipelines, applications for the required constuction approvals are assessed, appropriate orders issued and construction monitored. As well as ensuring compliance with any specific conditions that may apply to the construction and/or operations stages, all pipelines and power lines under the Board's jurisdiction are monitored to ensure that high safety standards are maintained and that adequate measures are taken to protect the environment.

Regulation of Pipeline Tolls and Tariffs involves consideration of the detailed methodology of regulation appropriate, of the capital and operating costs and of the necessity for an adequate return on investment so that capital can be attracted as needed to maintain and extend service. The Board audits the accounts of pipeline companies and monitors their financial performance.

In Regulating exports and imports the Board must have regard to all considerations that appear to it to be relevant. In the case of exports of electric power and gas the Board's deliberations include consideration of matters such as Canada's reasonably foreseeable requirements, the supply outlook and price. Applications for authorization to import gas are considered in the depth required to protect Canadian interests. Any export or import licences or orders issued are subject to such terms and conditions as are appropriate and performance is monitored.

Advice: As required the Board provides advice to the Minister particularly on the basis of the experience gained in fulfilling its regulatory responsibilities. On its own initiative or at the request of the Minister the Board may hold inquiries into or conduct studies of particular aspects of the energy situation and prepare reports for the information of the Minister, of the Government, of Parliament and/or of the general public.

Administrative Functions: On behalf of the Minister the Board administers and enforces certain parts of the Energy Administration Act as required.

Procedures: The National Energy Board is a court of record, and with regard to attendance, the swearing and examination of witnesses, the production and inspection of documents, and the enforcement of its orders, it has all the powers vested in a superior court of record.

The Board consists of eleven members. The NEB Act also provides authority for the Governor in Council to appoint up to six temporary members. Most hearings are conducted by three members, with one acting as presiding member. At times, one member may conduct a hearing and either make the decision on his or her own or prepare a report for adoption by the Board.

Public hearings are required by the NEB Act for all applications for certificates of public convenience and necessity, except where exempted (e.g., pipelines of 40 kilometres or less), for long-term licences for export of crude oil, oil products, electricity and natural gas, and applications for major changes in rates, tolls and tariffs. Proceedings before the Board are initiated by filing, with the Secretary of the Board, an application in writing. Following public notice, any person intending to oppose or intervene in any application must file a written statement together with supporting documentation.

Hearings before the Board are held at such places in Canada as the Board deems necessary or desirable in the public interest.

The Board assigns much of its ongoing non-hearing regulatory workload to five standing Panels each composed of a quorum of three Board Members. The Board Chairman is an ex-officio member of each Panel. In exercising their powers and duties as described below, the Panels refer to the whole Board any matters which, in the Panel's view, raise questions of general policy, involve substantial expenditures on the part of regulated companies, require consideration as to the desirability of a public hearing or otherwise raise issues considered by the Panel to be of importance to the Board as a whole. The Panels are:

- Electrical Panel, which exercises the power of the Board in matters relating to electric power and related subject;

- Financial Regulatory Panel, which exercises the power of the Board with respect to tolls and tariffs charged by pipeline companies under the Board's jurisdiction;

- Gas Panel, which exercises the power of the Board in matters dealing with natural gas, propane, butanes, ethylene, liquefied natural gas, synthetic natural gas, ethane and other related matters; In addition it advises Minister under Section 22 of the NEB Act regarding the export price of natural gas.

- Oil Panel, which issues orders for the export of oil and oil products for a period of up to one or two years depending on the type, monitors the movement and allocation of Canadian crude oil and advises the Minister respecting oil-related energy matters; and

- Pipeline Panel, which exercises the power of the Board in matters relating to construction, operation and maintenance of oil and gas pipelines, such as safety and environmental factors, monitoring and enforcing of terms and conditions of certificates and granting of leave to open.

When the Board is prepared to grant a certificate for a pipeline or power line, or has issued a licence for the export of gas or, with certain exceptions, the exportation or importation of oil for periods exceeding one year, it makes a submission to the Governor in Council through the Minister of Energy, Mines and Resources. When the Board denies an application, the decision is not subject to referral to the Governor in Council.

The Board's reports on its decisions are issued as public documents.

Decisions regarding rates, tolls and tariffs of pipeline companies, orders authorizing the export of propane and butane for periods up to one year and the export of natural gas for periods up to two years, and oil export orders granted for less than one or two years depending on the type, are issued by the Board without reference to the Governor in Council.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The National Energy Board program consists of one activity, Energy Regulation and Advice.

Organization Structure: The organization structure and the person-year resources of the National Energy Board are shown in Figure 3. The Board is primarily located in Ottawa with a staff of twenty in Calgary. The functional relationships shown in Figure 3 reflect the direct interaction between the Board and its Panels and the staff for regulatory matters and energy studies. Some reorganization occured in 1985 to provide more integrated management capability.

Figure 3: Organization and Person-Year Resources

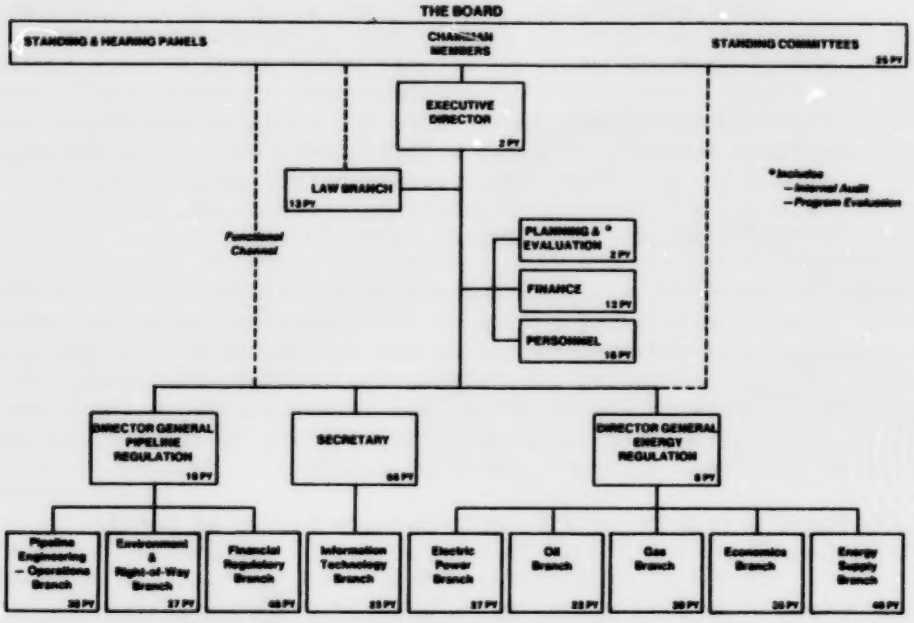

The Board consists of eleven permanent members and up to six temporary members, all of whom are appointed by the Governor in Council. Permanent Board Members are appointed for a fixed period of seven years which may be renewed; mandatory retirement is at age seventy. There are a chairman, a vice-chairman and three associate vice-chairmen. Board Members function primarily as judges, deciding cases as a result of the public hearing process or making decisions in standing panels, or at formal Board meetings.

The Executive Director is responsible for the day-to-day management of the Board, including the acquisition and allocation of human and financial resources and the ensurance of efficiency and effectiveness in Board activities and operations. Providing staff support to these functions are: the Director Planning and Evaluation who is responsible for program evaluation and internal audit matters; the Finance Branch which is responsibile for the coordination and the administration of financial policies and the provision of advice relative to financial activities; and the Personnel Branch which is responsible for all matters affecting staff and staffing and ensuring that the Official Language policies are followed.

The Director General, Energy Regulation, is responsible for ensuring effective co-ordination and integration of all matters relating to energy demand/supply and surplus, regulatory activities relating to gas, oil and electric power, conducting major energy studies which are broad in scope and involve a wide range of disciplines (Part II NEB Act), inquiries respecting energy supply, demand and surplus.

The Economics Branch is responsible for energy statistics including supply/demand balances for all sources of energy, short - and long-term energy forecasts, analysis of market requirements in respect of applications, and economic analysis of major energy projects and of the energy industries.

The Energy Supply Branch is responsible for advising the Board on matters of oil and gas exploration, drilling production, forecasting trends in oil and gas supply from conventional, oil sands, and synthetic sources, and independently calculating the reserves and deliverability of gas and the reserves and producibility of oil. The office in Calgary, which is part of the Energy Supply Branch, is engaged in the determination of oil and gas reserves and the analysis of reservoir performance on an individual pool basis.

The Electric Power Branch is responsible for advice to the Board on electric export licensing, international power line certification, and regulatory surveillance. The Branch also prepares supply and demand forecasts for electricity for use in dealing with electrical or other applications, keeps under review the United States market for electricity, and provides advice to the Board on matters relating to the production, transportation, sale and exchange of electricity over which the federal government has jurisdiction.

The Gas Branch is the focal point for all gas and gas product related regulatory activity pursuant to Part VI of the NEB Act and for the monitoring and control of all matters associated with the Board's obligations for the administration of domestic gas pricing under Part III of the EAA. The Branch also plays a supportive role in all regulatory activity with respect to gas and gas products pursuant to Parts II, III, and IV of the NEB Act.

The Oil Branch is responsible for providing advice in the general area of oil-related energy matters, crude oil and petroleum product export licensing, international oil exchanges, allocation of domestic crude oil, the question of oil markets, processing and distribution, the short-term balance of supply and demand for feedstocks and oil products. These are matters within the ambits of Parts I and II of the EAA and Parts II, IV, and VI of the NEB Act.

The Director General Pipeline Regulation is responsible for the integration of all staff activities with respect to the regulation of pipelines. This includes the planning and coordination of all staff work affecting the regulation of oil and gas pipelines and covers the design, construction, operation, safety and environmental concerns under Part III of the NEB Act, and matters with respect to traffic, tolls and tariffs under Part IV of the NEB Act.

The Financial Regulatory Branch has the prime responsibility of advising the Board on rates, tolls and tariffs under Part IV of the NEB Act and Part II of the Northern Pipeline Act, financial advice in relation to Parts II, III, and VI of the NEB Act, and the administration of the collection and audit of petroleum export charges and costs of transportation related to Parts I and III of the EAA. It is also responsible for auditing the accounts of pipeline companies under the Board's jurisdiction and for monitoring the performance of pipelines within the framework of regulatory requirements.

The Pipelines Engineering and Operations Branch is principally responsible for matters relating to pipeline certificates issued under Part III of the NEB Act and is the principal source of advice to the Board on capital and operating costs, engineering and safety matters pursuant to the Board's responsibilities under Parts II, IV, V, and VI of the NEB Act and under the Northern Pipeline Act in respect of pipelines.

The Environment and Right-of-Way Branch is responsible for the protection of the environment, the local public hearings of detailed routings, and all right-of-way matters relating to the approval, construction and operation of pipelines and international power lines under Part III of the NEB Act.

The Law Branch is responsible for advising the Board on its powers and their legal application to the Canadian energy industries under the Board's jurisdiction, including the possible effect of the application of such powers.

The Secretary provides administrative coordination of all matters brought formally before the Board or Panels of the Board, prepares and maintains custody of agenda, minutes, statutory documents, and other official Board records, receives and issues all communications of the Board, and provides the Board with a public relations service, a library information centre, printing and graphic arts facilities. It also provides materiel, property and records management services.

The Information Technology Branch is responsible for computer systems services and data processing support to the Board including consultative services on computer operation, data management, and program design and development. It also provides an advisory service to ensure the availability and introduction of the latest data processing techniques and applications, and the provision of computer hardware and software sufficient for and corresponding to the Board's operational environment.

D. Planning Perspective and Performance Review

1. Environment

Domestic retail and export sales of energy including petroleum and petroleum products, natural gas and electricity totalled $ 64 billion in 1984, representing approximately 15% of total final sales in the economy.

Several key factors will affect the direction and nature of the National Energy Board in 1986-87.

Economic Climate: The energy sector is continuing to undergo substantial change. Demand patterns are shifting in response to changes in energy pricing and policy initiatives. Supply patterns are also changing as traditional sources of oil and gas are depleted and exploration development activity is increasing in frontier areas and in enhanced recovery techniques from traditional areas. The technology is more complex and the costs of developing and transporting the resources are much higher than in the past.

Social Climate: As a result of growing experience with major energy projects, particularly those in remote frontier areas, governments, regulatory agencies and the public generally continue to be concerned about such matters as socio-economic and environmental impacts, safety considerations and escalating costs.

2. Initiatives

The NEB will continue to respond to government requirements. Recent partial deregulation of oil exports has caused some change in Board activities. Additional changes are foreseen with regard to

deregulation of natural gas. Further, the Board is actively continuing regulatory reform initiatives to reduce the regulatory burden on industry. This will also assist the Board in coping with workload while downsizing.

3. Program Effectiveness

The Board recognizes that by its very nature, regulation - however necessary - imposes a burden on those being regulated. The Board continues its extensive review of its own regulatory requirements in an effort to reduce the amount of regulation and simplify the procedures involved. The focus of these activities is in keeping with the spirit of the policies on program evaluation and regulatory reform. As part of this process, the Board's Rules of Practice and Procedures have been revised in consultation with industry and other interested parties. The Board has also reviewed a number of policies and procedures relating to pipeline tariffs and construction. Many of the Board's regulations and procedures are under examination jointly with interested parties with a view to reducing the burden of regulation. Small technical groups were formed with active involvement of industry to provide advice and guidance in the overhaul of rules and regulations. This work will continue in 1986-87.

Recognizing the complexities of the toll-regulating process, the Board felt that it would be desirable to provide a description of its philosophy and approach with respect to the regulation of tolls and tariffs under Part IV of the NEB Act. Accordingly, in March 1984, it published a paper on this subject. In its preparation, the Board provided an opportunity for comment by the oil and gas industry and by other parties who had shown their interest in the subject through intervention in the Board's tolls hearings during the preceding two years. The Board received comments, through public hearings, on its method of regulating the tolls of Westcoast Transmission. The Board conclusions were released in April 1985.

The Board has experienced some difficulty, in applying to a small regulatory agency, the conceptual framework for program evaluation as developed by the Office of the Comptroller General. It has, however, issued a policy on program evaluation adapted to NEB needs and acceptable to the Comptroller General. At the same time, in adapting to changing circumstances, the Board is continuing to use other mechanisms for reviewing various elements of its program and procedures and has taken action to implement improvements. Examples are: the review of policies and procedures relating to pipelines tariffs and construction; the study of pipeline

costs; various regulatory reform initiatives; and the updating and improvement of the NEB Rules of Practice and Procedures and many of the NEB regulations. Such special reviews coupled with ongoing performance monitoring provide the Board with a good basis for monitoring the efficiency and effectiveness of its performance.

4. Performance Information/Resource Justification

The National Energy Board's responsibilities can be divided into three major functions: regulatory, advisory, and administration of other programs. The Board operates on a matrix basis. Interdisciplinary and interbranch groups are set up to provide effective advice to the Board Members on regulatory and other matters.

Regulatory: The regulatory function representing approximately 80% of the Board's workload, can be divided into six major fields. A line directorate or branch has primary responsibility for each field and is responsible for coordinating any matters brought before the Board and its Panels. Interdisciplinary and interbranch groups are set up in order to provide effective advice to Board Members. The regulatory function also includes the maintenance of various economic models and statistical data bases to ensure appropriate analysis can be carried out. Figure 4, page 22, provides details of the expected regulatory workload. This figure has been modified from previous years to account for changes in the Board's activities and to improve the consistancy of the information being reported.

Figure 4: Regulatory Workload

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
I. Pipeline Constuction			
(a) Applications for Oil Certificates	2	1	1
Certificates Granted	(1)	(1)	1
No. of Public Hearings	2	1	1
No. of Detailed Route Hearings	1	1	0
(b) Applications for Gas Certificates	4	5	2
Certificates Granted	(1)	(1)	0
No. of Public Hearings	5	5	0
No. of Detailed Route Hearings	3	1	0
(c) Applications for addition or modifications to existing pipelines	80	75	73
Orders Issued	85	80	75
No. of Public Hearings	3	3	0
No. of Detailed Route Hearings	3	0	0
(d) No. of orders issued for public utility crossings and other miscellaneous pipeline orders (not including unauthorized or Pipeline Overhead Crossing Orders)	972	950	950(2)
(e) No. of Public Inquiries relating to accidents	1	1	1
II. Rates, Tolls and Tariffs			
(a) Applications for small Toll Changes (Depreciation, O&M Budgets, etc.)	14	20	23
Orders Issued	16	27	22
No. of Public Hearings	1	1	0
(b) Major Toll Applications	7	4	4
No. of Orders Issued	7	5	6
No. of Public Hearings	7	5	6
(c) Related Matters not Causing Changes in Tolls	46	40	37

Figure 4: Regulatory Workload (cont'd)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
III. Oil and Products [3]			
(a) Applications for Export Licenses	100[4]	150[4]	1,071
No. of Public Hearings	1	1	1
No. of Licences Issued and No. of Registered Oil exporter orders issued	100[4]	140[4]	1,306
IV. Gas and Gas Products[3]			
(a) Applications to Export Propane/Butanes	150	140	194
No. of Orders Issued	150	140	194
(b) Applications for Short-Term Gas Orders	15	15	12
No. of Orders Issued	8	8	3
(c) Applications for renegotiated prices under Existing Gas Licences	13	13	13
No. of Public Hearings	1	1	3
No. of Orders Issued	50	50	47
(d) Applications for new Licences	0	14	0
No. of Licences Issued	[1]	[1]	0
No. of Public Hearings	1	0	0
(e) No. of EAA orders issued	45	40	35

Figure 4: Regulatory Workload (cont'd)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
V. Electricity			
(a) Applications for Short-Term Export Orders	7 (1)	12 (1)	9
No. of Orders Issued			9
(b) Applications for Long-Term Licences (with or without certificates)	6 (1)	2 (1)	5
No. of Licences Issued			12
No. of Public Hearings	6	1	5(5)
(c) Applications for Certificates	2 (1)	0 (1)	2
Certificates Granted			2(5)
No. of Public Hearings	2	0	2
No. of Detailed Route Hearings	2	2	0

(1) It is inappropriate for the Board to estimate the number of applications that will be approved. Where estimates do appear, they are based on a projection from historical trends.

(2) In 1984 several design-approval Orders were issued; this practice was discontinued in 1985.

(3) Effective 1985 the National Energy Board commenced issuing open orders for terms up to one or two years for crude oil and products and for propane and butanes.

(4) Registered oil export orders plus one or two licences.

(5) Of these, two were combined certificate/licence hearings.

It is estimated that the line branches primarily responsible for the regulatory function will utilize 198 person-years and $10.8 million in 1986-87. This compares with a forecast for 1985-86 of 194 person-years and $10.3 million. The operating increases are attributable to allowances for unsigned collective agreements.

The branches responsible for the necessary supply, demand and economic analysis and maintenance of statistical data bases used in the regulatory process, will utilize an estimated 92 person-years and $4,972,000 in 1986-87. This represents a increase of 13 person-years over 1985-86 forecasts and an increase of $841K in operating costs which again can be attributed to allowances for unsigned collective agreements coupled with a person-year increase.

Advisory: The Board's regulatory responsibilities require it to be informed on a wide range of energy matters within and outside Canada, and to make recommendations to government on any issues that come under the Board's direct legislative responsibility or on which it has been requested to provide advice. In addition to the Board's continuing studies and reports on energy related matters, the NEB Act also makes provision for the initiation of specific studies, inquiries and reports at the request of the Minister.

The Board will continue to monitor closely developments in the oil and gas producing industry to ensure that it is at all times fully aware of circumstances affecting short-and-long term supply and, therefore, can effectively advise in these matters. The Board will also continue to provide advice on a monthly basis to the Minister on oil and gas matters. Also, it plans to carry out major studies on strategies related to long-term gas export pricing. During 1983, the Board used its powers of public inquiry at the request of the Minister of Indian and Northern Affairs to the Minister of Energy, Mines and Resources to provide advice on rate matters pertaining to the Northern Canada Power Commission. A further inquiry was held during the first quarter of 1985 and the Board's report was published in mid-1985.

Administration of Other Programs: Under the provisions of the Energy Administration Act (EAA) and regulations, the Board collects and distributes various export charges. This function will consume approximately 9 person-years and $450,000 in 1985-86. Figure 5 (page 26) presents the funds collected in 1984-85 and amounts collected during the first half of the 1985-86 fiscal year. As a result of the Western Accord, the program ceased June 1, 1985. However, audits and resulting assessments/refunds will continue throughout 1986-87.

Figure 5: Administration of EAA

	1985-86*	1984-85
	$	$
Transportation Fuel Compensation Recovery Charges		
Aviation [1]	(33,535)	(6,243,731)
Marine [2]	(2,514)	3,555
Crude Oil [3]	278,284,537	537,572,782
Oil Products	41,747,801	145,238,468
Total Export Charges Collected	319,996,289[4]	676,571,074

* as at September 30, 1985

1 The Transportation Fuel Compensation Recovery Charge Program on aviation fuel ceased January 31, 1982 and refund of the charges was effected.

2 The Transportation Fuel Compensation Recovery Charge Program on marine fuel ceased May 1, 1983.

3 This figure represents the gross revenue collected on crude oil exports. Under Section 17.1(1)b of the Energy Administration Act, 50% of all such revenue is payable to producing provinces. The actual net revenue realized by the federal government was $268,786,392 in 1984-85 and is $139,142,268 to September 30, 1985.

4 Effective June 1, 1985 the Oil Export Charge Program was terminated.

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

National Energy Board expenditures by object are presented in Figure 6.

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	19,126	18,287	17,370
Contributions to employee benefit plans	2,678	2,926	2,743
	21,804	21,213	20,113
Goods and services			
Transportation and communications	1,512	1,432	1,243
Information	175	155	226
Professional and special services	1,252	1,374	1,027
Rentals	790	660	422
Purchased repair and upkeep	342	280	389
Utilities, materials and supplies	451	401	376
	4,522	4,302	3,683
Total operating	26,326	25,515	23,796
Capital	158	206	247
Total expenditures	26,484	25,721	24,043

2. Personnel Expenditures

The National Energy Board is a labour intensive organization with personnel costs (including statutory contributions to employee benefit plans) constituting over 80% of total operating costs.

Figure 7: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management	34	42	42	50,350 - 96,300	71,839
Scientific and Professional					
Auditing	6	4	4	27,934 - 68,070	43,941
Economics, Sociology and Statistics	42	44	44	14,570 - 65,080	49,318
Engineering and Land Survey	39	42	40	24,005 - 76,130	49,423
Law	8	9	9	20,523 - 88,120	51,729
Physical Sciences	41	44	43	15,840 - 68,070	51,276
Other	6	5	5		47,266
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	31	27	27	13,912 - 57,987	36,687
Commerce	47	52	49	15,635 - 64,521	51,752
Computer System	12	12	11	19,423 - 63,583	40,338
Financial Administration	5	6	5	13,853 - 57,980	38,896
Personnel Administration	5	8	8	13,330 - 59,510	40,733
Program Administration	12	15	15	13,912 - 57,987	37,081
Other	4	4	4		37,960
Technical					
Social Science Support	16	17	17	12,635 - 57,764	35,857
Other	12	12	12		30,511
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	52	47	47	12,932 - 31,743	22,205
Secretarial, Stenographic, Typing	66	67	67	12,636 - 31,946	22,984
Other	11	9	9		21,749

Note: The person-year columns display the forecast distribution of authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary cost, including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay, divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

The Board's 1986-87 Estimates include only authorities to be voted and statutory authorities. Other items must be considered when describing the Program on a full cost basis. Figure 8 shows the net cost of the Program after services provided without charge by other departments have been added and after revenues credited to the Consolidated Revenue Fund have been deducted.

Figure 8: Net Cost of Program for the year 1985-86 ($000)

	Main Estimates 1986-87	Add Other Costs	Total Cost	Deduct Revenue	Total Net Cost	Forecast Expenditure 1985-86
National Energy Board	26,484	2,632	29,116	35	29,081	26,566

Other costs represent services provided without charge by other departments. They include $2,188,000 for accommodation provided by Public Works, $51,000 for common services provided by Supplies and Services Canada, and $393,000 provided by Treasury Board in respect of employee benefits that cover the employer's share of insurance premium costs.

Revenue includes costs recovered from pipeline companies for the review and approval of design specifications and drawings of facilities, construction surveillance, audit and the preparation of terms and conditions to which the certificate is subject.

Office national de l'énergie

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1987-III-14
ISBN 0-660-53174-7

au Canada: $6.00
à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Office national de l'énergie

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu détaillé du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également un extrait du volume II des Comptes publics, ce qui permet d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Examen du rendement financier 12
C. Données de base
   1. Introduction 13
   2. Mandat 13
   3. Objectif du Programme 13
   4. Description du Programme 14
   5. Plan d'exécution du Programme 18
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 22
   2. Initiatives 22
   3. Efficacité du Programme 22
   4. Données sur le rendement et justification des ressources 24

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 30
   2. Dépenses en personnel 31
B. Analyse des coûts 32

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $23,806,000 pour l'Office national de l'énergie. Les autres dépenses évaluées à $2,678,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Office national de l'énergie		
65	Dépenses du Programme	23,806	24,364
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,678	2,685
	Total du Programme	**26,484**	27,049

Crédits - Libellé et sommes demandées

Numéro du crédit	Ministère et organismes (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Office national de l'énergie	
65	Office national de l'énergie - Dépenses du Programme	23,806,000

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987				
	Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	Budget principal 1985-1986
Réglementation et consultation en matière d'énergie	449	26,326	158	26,484	27,049
	449	26,326	158	26,484	27,049
Années-personnes autorisées en 1985-1986	466				

Extraits du volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits de 1984-1985

	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Budgétaire	$	$	$
Crédit 65- Dépenses de fonctionnement	22 881 000	22 881 000	21 299 979
Statutaire- Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 380 000	2 743 000	2 743 000
Total du Programme	25 261 000	25 624 000	24 042 979

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1985-1986

1. Points saillants

En 1986-1987, l'Office prévoit que:

- L'incertitude continuera de peser sur les marchés d'exportation de l'énergie, surtout en ce qui concerne le gaz naturel et l'électricité aux É.-U. La politique de l'Office visera toujours le traitement de toutes les demandes déposées auprès de lui et la prise de décision sur celles-ci de façon expéditive, équitable et sans imposer un fardeau excessif à l'industrie, aux consommateurs et aux parties intéressées comme les gouvernements provinciaux.

- Il y aura une importance accrue de la complexité des analyses qui seront requises pour traiter des projets liés aux nouvelles sources d'approvisionnement à partir des régions pionnières du Canada qui comprennent l'Ile de Sable, Hibernia, le Delta du Mackenzie et la Mer de Beaufort. Dans l'examen de l'aménagement de ces régions, l'Office ne dispose que de peu de précédents canadiens pour le guider. Des nouvelles techniques de production et d'acheminement doivent être mises au point par l'industrie et analysées au cours du processus d'approbation. Des répercussions environnementales exigeront un examen minutieux. Il incombe à l'Office de rester à jour en matière de mise en valeur des régions pionnières et d'être doté de l'expertise nécessaire pour traiter les demandes de façon expéditive et équitable.

- Des demandes sur l'exportation d'électricité lui seront déposées par les Maritimes, le Québec et le Manitoba. Elles mettront en jeu aussi bien des sources nucléaires que des sources de combustibles fossiles, et certaines exigeront l'aménagement de nouvelles installations de transport qui feront l'objet d'analyses techniques, économiques et environnementales détaillées pour s'assurer qu'elles desservent au mieux les intérêts du Canada.

- En termes généraux, l'Office prévoit que sa charge du travail de réglementation sera au moins aussi lourde qu'en 1984-1985 et 1985-1986. Le tableau 4 à la page 25 donne une prévision de certaines des principales activités de réglementation.

2. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: Besoins financiers par activité
(en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévus 1985-1986	Différence
Réglementation et consultation en matière d'énergie	26 484	25 721	763
Années-personnes	449	440	9

Explication de la différence: L'augmentation de 9 années-personnes et de 763 000 $ est due à un certain nombre de facteurs, notamment la sous-utilisation des années-personnes autorisées en 1985-1986 et la mise en oeuvre avancée du plan de réduction d'années-personnes de l'Office national de l'énergie.

Explication des prévisions: On prévoit que l'Office fera tomber en annulation environ 1,3 million de dollars de son Budget des dépenses principal de 1985-1986. La raison principale de cette annulation découle de la sous-utilisation des années-personnes autorisées pour l'Office et du retard de la mise en oeuvre du projet de bureautique de l'Office national de l'énergie.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les points saillants du Programme en 1985-1986 sont:

- L'Office, à la demande des ministres des Affaires indiennes et du Nord et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a tenu une enquête publique afin d'obtenir des points de vue pertinents sur la base des taux, les besoins de recettes et la conception des taux d'électricité exigés par la Commission d'énergie du Nord canadien pour chaque zone tarifaire des Territoires. Il a tenu des audiences publiques à Whitehorse et à Yellowknife. L'Office a présenté son rapport aux Ministres et l'a publié en août 1985.

- L'Office a décidé de tenir une Audience générale sur les exportations de gaz à compter de novembre 1985. Les changements rapides dans l'offre et la demande en gaz naturel justifient la tenue de ce genre d'audience à quelques années d'intervalle.

  Au cours de la phase I de l'audience, l'Office examinera les méthodes qu'il suit pour établir l'excédent de gaz naturel disponible à l'exportation. La phase II déterminera la quantité de gaz excédentaire disponible à l'exportation d'après les procédures établies dans la phase I. Les autres phases porteront sur la répartition de tout gaz excédentaire parmi les exportateurs potentiels et examineront les demandes visant la construction d'installations pipelinières nécessaires pour acheminer les nouvelles exportations.

- Le 1er juin 1985, en vertu de l'Accord de l'Ouest, le gouvernement fédéral a éliminé les contrôles sur le prix et sur la quantité des exportations à court terme de pétrole et de produits pétroliers. Les méthodes de l'Office pour délivrer des licences ont dû, par conséquent, être modifiées. Sur demande à l'Office, les exportateurs de pétrole peuvent maintenant obtenir une ordonnance d'une durée inférieure à un ou deux ans, selon le genre de pétrole. Les ordonnances ne spécifient ni le prix ni la quantité des exportations, toutefois elles stipulent que les sociétés doivent présenter des rapports mensuels des exportations réelles qu'elles ont effectuées.

- L'Office a reçu des demandes concurrentielles visant la construction d'installations de gazoducs pour acheminer le gaz de l'Alberta vers les marchés du Nord-est des États-Unis. Les demandeurs sont la TransCanada PipeLines Limited, les promoteurs du TransNiagara Project, la Foothills PipeLines (Yukon) Ltd., les promoteurs du projet CAN-AM. Un troisième projet connu sous le nom de Mid-Con Project concerne des installations situées uniquement aux États-Unis, et fera l'objet d'un examen par les autorités de réglementation des États-Unis. L'audience de l'Office pourrait commencer au début de 1986.

- L'Office a terminé, ou le fera sous peu, plusieurs initiatives au titre de la réforme de la réglementation.

  Un domaine d'importance fut la décision, prise en juin, de ne plus établir le prix minimal d'exportation pour le propane et les butanes. Cette mesure suivait des décisions antérieures visant à éliminer les restrictions volumétriques sur les exportations de propane et de butanes. Bien que ces exportations font encore l'objet de licences de l'Office, ces dernières ne touchent ni au volume ni au prix.

  Une autre initiative que l'Office prévoit terminer en 1985-1986 est la publication du Règlement sur les pipelines terrestres, stipulant la conception, la construction et l'exploitation sécuritaires des oléoducs et gazoducs terrestres. Ce règlement mis à jour remplacera les Règlements sur les gazoducs et les oléoducs de l'Office.

  De plus, le Règlement sur les pipelines en mer, sera bientôt terminé et concernera la conception, la construction et l'exploitation sécuritaires des pipelines en mer.

  En août 1985, l'Office a publié des lignes directrices qui ont eu pour effet de réduire considérablement les exigences en matière de déclaration pour environ 30 petites sociétés d'oléoduc et de gazoduc relevant de sa compétence.

- Les activités se sont poursuivies en conséquence de la modification, en 1984, de la politique gouvernementale sur le prix d'exportation du gaz naturel. On s'attend à d'autres modifications relatives à la déréglementation du gaz naturel vers la fin de 1985.

- Le projet Norman Wells lequel incluait la construction d'un oléoduc de douze pouces de diamètre entre Norman Wells (TNO) et le nord de l'Alberta a été terminé en 1985 et l'Office en a autorisé la mise en service au printemps de 1985. Ce projet constitue le premier oléoduc d'importance à entrer en exploitation au nord du soixantième parallèle depuis la création de l'Office en 1959.

Les points saillants du rendement du programme en 1984-1985 sont:

- L'Office a tenu 23 audiences totalisant 139 jours et réparties sur 7 emplacements différents dans tout le Canada.

- Six audiences de l'Office se rapportaient aux exportations d'électricité vers les États-Unis. Les demandes présentées par Hydro-Québec pour exporter de l'électricité en Nouvelle-Angleterre et au Vermont, ainsi qu'une demande présentée par la Manitoba Hydro pour exporter de la puissance au Minnesota, constituaient des demandes d'envergure.

- Le 13 juillet 1984, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé une modification à la politique d'établissement des prix d'exportation du gaz naturel à compter du 1er novembre 1984, afin de permettre aux acheteurs et aux vendeurs de négocier des prix d'exportation. En vertu de cette politique, les prix ainsi négociés doivent être examinés par l'Office sur la base des critères annoncés par le Ministre.

  En conséquence, l'Office a reçu plusieurs demandes soit pour obtenir des ordonnances d'exportation à court terme en vertu de prix négociés, soit pour obtenir des modifications aux modalités d'établissement des prix et aux autres modalités des contrats soutenant les licences existantes.

  En novembre, l'Office a publié huit rapports, lesquels modifiaient vingt-deux licences d'exportation du gaz afin de tenir compte de prix renégociés.

- En juin, l'Office a présenté un mémoire à la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis, exprimant ses inquiétudes au sujet des incidences possibles au Canada de l'ordonnance 380 de la FERC. En vertu de cette ordonnance, les paiements forfaitaires du prendre-ou-payer des contrats conclus entre les sociétés pipelinières américaines et leurs clients excluraient tous les coûts sauf ceux relatifs aux frais fixes engagés, éliminant ainsi tous les coûts du gaz.

Entre autres, l'Office alléguait que le réseau "construit au préalable" Alaska Natural Gas Transportation System (ANGTS) devrait faire l'objet d'une considération particulière en vertu de l'ordonnance, surtout en ce qui concerne la récupération des coûts.

En juillet, la FERC, reconnaissant la situation particulière du réseau "construit au préalable" ANGTS, a décidé d'exempter de l'ordonnance 380, le gaz exporté par le tronçon déjà construit. En outre, dans cette même décision, la FERC décidait également de reporter au 1er novembre 1984 l'entrée en vigueur de l'ordonnance en ce qui concerne les questions forfaitaires.

- Au cours de l'année, l'Office a entrepris de réduire le fardeau réglementaire excessif imposé aux sociétés relevant de sa compétence et aux autres organismes qui participent aux activités de réglementation de l'ONÉ. La refonte complète des Règles de pratique et de procédure de l'Office, en vue de normaliser et de simplifier les procédures et les exigences en matière d'information, a constitué un projet d'importance.

- L'Office a atteint en novembre 1984, sa 25e année d'existence.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985		
	Réel	Budget principal	Différence
Réglementation et consultation en matière d'énergie	24 043	25 261	(1 218)
Années-personnes	447	458	(11)

Explication de la différence: L'écart entre les dépenses réelles et prévues provient principalement des grands postes suivants:

- Le nombre d'audiences publiques tenues à l'extérieur de la région du siège social a été de loin inférieur aux prévisions à initiales.
- Une annulation de traitement de 930 200 $ a été attribuée à la sous-utilisation des années-personnes, à la réduction des heures supplémentaires et au fait que certaines conventions collectives n'étaient toujours pas signées au 31 mars 1985.

C. Données de base

1. Introduction

L'Office national de l'énergie a été établi en juin 1959 en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie. L'Office est désigné comme étant un ministère selon le sens et le but que lui attribue la Loi sur l'administration financière et il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'Office a deux responsabilités principales: réglementer les domaines particuliers des industries du pétrole, du gaz et de l'électricité dans l'intérêt public et conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

De son propre chef, l'Office peut tenir des enquêtes sur un aspect particulier de la situation énergétique et peut préparer des rapports pour informer le gouvernement, le Parlement et le grand public.

L'Office effectue également des études et rédige des rapports à la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. Mandat

Les principales fonctions de l'Office sont décrites dans la Loi sur l'Office national de l'énergie (ONÉ), dans sa version modifiée, la Loi sur l'administration de l'énergie (LAÉ) et la Loi sur le pipe-line du Nord (LPN).

3. Objectif du Programme

Veiller aux intérêts du Canada en matière de construction et d'exploitation sécuritaires et saines au niveau de l'environnement, des oléoducs, des gazoducs et des lignes de transport d'électricité relevant du gouvernement fédéral, en matière d'exportation, d'électricité, de gaz et de pétrole, et en matière d'importation de gaz et de pétrole.

S'assurer que les droits des sociétés pipelinières qui relèvent de la juridiction du gouvernement fédéral sont justes et raisonnables et que les services pipeliniers sont fournis sur une base continue, sans discrimination injuste et d'une manière efficace au point de vue des coûts.

Donner des avis sur le contrôle, la surveillance, l'économie, l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation de l'énergie et des sources d'énergie.

Assumer des responsabilités spécifiques aux termes de la Loi sur le pipe-line du Nord et de la Loi sur l'administration de l'énergie.

4. Description du Programme

Fonctions: L'Office national de l'énergie agit en tant que tribunal quasi judiciaire. Il sert en qualité d'organisme de mise en application réglementaire chargé de la surveillance, de la construction et de l'exploitation des projets énergétiques approuvés et il agit en qualité d'administrateur de certains programmes au nom du gouvernement fédéral. L'Office réglemente les droits et les tarifs des sociétés pipelinières relevant de sa compétence pour s'assurer que ces droits sont justes et raisonnables et non discriminatoires. En outre, il sert également de source consultative auprès du gouvernement sur des questions de politiques particulières et entreprend périodiquement des études de diverses questions énergétiques tant de son propre chef qu'à la demande du ministre responsable.

Fonctions de réglementation: Lorsqu'il réglemente des installations de gaz, de pétrole et d'électricité, l'Office doit s'assurer que la commodité et la nécessité publiques actuelles et futures nécessitent et nécessiteront les installations proposées; il doit prendre en considération toutes les questions qui lui semblent pertinentes. Les facteurs d'économie, de commercialisation, d'ingénierie, et les aspects environnementaux et socio-économiques sont quelques-uns des domaines étudiés. Les certificats et les ordonnances délivrés sont assujettis aux modalités que l'Office considérera appropriées.

Les tracés détaillées des installations approuvées sont établies en fonction des propositions du demandeur et de la preuve présentée.

En ce qui concerne les pipelines, les demandes visant l'approbation nécessaire de construction sont évaluées, les ordonnances appropriées sont délivrées et les travaux de construction sont surveillés. En plus de s'assurer qu'ils respectent les conditions spécifiques pouvant s'appliquer aux étapes de la construction et de l'exploitation, tous les pipelines et toutes les lignes de transport d'électricité relevant de la compétence de l'Office font l'objet d'une surveillance pour garantir le maintien de normes sécuritaires élevées et la protection de l'environnement par des mesures adéquates.

La réglementation des droits et des tarifs des sociétés pipelinières inclut l'étude de la méthodologie détaillée, de la réglementation appropriée, des coûts en capital et d'exploitation ainsi que la nécessité d'un rendement adéquat sur l'investissement pour attirer des capitaux nécessaires afin de maintenir et d'accroître le service. L'Office vérifie les comptes des sociétés pipelinières et surveille leur performance financière.

Lorsqu'il réglemente les activités d'exportation et d'importation, l'Office doit prendre en considération tous les éléments qui lui semblent pertinents. Pour les exportations d'électricité et de gaz, l'Office étudiera des questions telles que les besoins raisonnablement prévisibles au Canada, la perspective de l'offre et les prix. Les demandes en vue d'obtenir l'autorisation d'importer du gaz sont étudiées dans la mesure nécessaire pour protéger les intérêts canadiens. Les licences ou ordonnances d'exportation et d'importation délivrées sont assujetties aux modalités jugées appropriées, et leur performance fait l'objet d'une surveillance.

Fonctions consultatives: L'Office fournit des conseils sur demande au Ministre, particulièrement en se fondant sur son expérience acquise dans l'accomplissement de ses responsabilités en matière de réglementation. De son propre chef ou à la demande du Ministre, l'Office peut tenir des enquêtes ou mener des études sur des aspects particuliers de la situation énergétique et préparer des rapports pour informer le Ministre, le gouvernement, le Parlement et le grand public.

Fonctions administratives: L'Office, au nom du Ministre administre et, au besoin, met en application certaines parties de la Loi sur l'administration de l'énergie.

Procédures: L'Office national de l'énergie est une cour d'archives et, en ce qui concerne la présence, l'assermentation et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, l'exécution de ses ordonnances, il a tous les pouvoirs attribués à une cour supérieure d'archives.

L'Office comprend onze membres. La Loi sur l'ONÉ accorde aussi au gouverneur en conseil, l'autorité nécessaire pour nommer jusqu'à six membres temporaires. La plupart des audiences sont menées par trois membres, dont un en assume la présidence. Parfois, un membre peut mener une audience et rendre la décision de son propre chef ou établir un rapport à faire adopter par le conseil des membres de l'Office.

Toutes les demandes pour l'obtention de certificats de commodité et de nécessité publiques, sauf lorsqu'elles en sont exemptées (par exemple les pipelines de moins de 40 kilomètres), pour l'obtention de licences à long terme pour l'exportation de pétrole brut, de produits pétroliers, d'électricité et de gaz naturel, et les demandes en vue de modifications importantes dans les taux, les droits et les tarifs, sont soumises au processus d'audience publique en vertu de la Loi sur l'ONE. Ce processus débute par le dépôt, auprès du Secrétaire de l'Office, d'une demande par écrit. À la suite d'un avis public, toute personne ayant l'intention de s'opposer à une demande ou d'y intervenir, doit déposer une déclaration écrite avec la documentation à l'appui.

Les audiences de l'Office sont tenues aux endroits, au Canada, où l'Office le juge nécessaire ou souhaitable pour l'intérêt public.

L'Office attribue une bonne partie de sa charge permanente de réglementation ne touchant pas aux audiences à cinq comités permanents, donc chacun est composé d'un quorum de trois membres de l'Office. Le Président de l'Office est membre d'office de chaque comité. Dans l'exercice de leurs pouvoirs et devoirs tels que décrits ci-après, les comités permanents renvoient devant l'ensemble du conseil des membres toute question qui, à son point de vue, soulève des questions de politique générale, met en jeu des dépenses substantielles de la part des sociétés réglementées, exige l'examen quant à l'avantage de tenir une audience publique ou autrement soulève des questions considérées comme étant d'une importance manifeste pour l'ensemble du conseil des membres. Les comités permanents sont:

- Comité de l'électricité, qui exerce les pouvoirs de l'Office en ce qui concerne les questions se rapportant à l'électricité et aux domaines connexes;

- Comité de la réglementation financière, qui exerce les pouvoirs de l'Office en ce qui concerne les droits et les tarifs exigés par les sociétés pipelinières relevant de la compétence de l'Office;

- Comité du gaz, qui exerce les pouvoirs de l'Office dans les questions traitant du gaz naturel, du propane, des butanes, de l'éthylène, du gaz naturel liquifié, du gaz naturel synthétique, de l'éthane et de toute autre question connexe; de plus, ce comité donne des conseils au ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'ONE, relativement au prix d'exportation du gaz naturel;

- Comité du pétrole, qui délivre des ordonnances pour l'exportation du pétrole et des produits pétroliers pour une durée d'un an ou deux, selon le genre de pétrole, contrôle l'acheminement et la répartition du pétrole brut canadien et conseille le Ministre sur les questions en matière d'énergie liées au pétrole;

- Comité des pipelines, qui exerce les pouvoirs de l'Office dans les questions se rapportant à la construction, à l'exploitation et à l'entretien des oléoducs et des gazoducs notamment les facteurs de sécurité et d'environnement, le contrôle et l'application des modalités relatives aux certificats et l'autorisation de mise en service.

Lorsque l'Office est prêt à accorder un certificat pour un pipeline ou une ligne de transport d'électricité, ou qu'il a émis une licence pour l'exportation de gaz ou, sauf certaines exceptions, pour l'exportation ou l'importation de pétrole pendant une période dépassant un an, il le soumet pour approbation par le gouverneur en conseil par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si l'Office rejette une demande, sa décision n'est pas soumise à l'approbation du gouverneur en conseil.

L'Office rend compte de ses décisions en les publiant sous forme de documents publics.

Les décisions relatives aux taux, droits et tarifs des sociétés pipelinières, les ordonnances autorisant l'exportation de propane et de butanes pour des périodes allant jusqu'à un an, et l'exportation de gaz naturel pour des périodes allant jusqu'à deux ans, ainsi que les ordonnances d'exportation de pétrole accordées pour moins d'un an ou deux, selon le genre de pétrole, sont mises en oeuvre par l'Office sans passer par le gouverneur en conseil.

5. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme de l'Office national de l'énergie ne comprend qu'une seule activité, soit la réglementation et la consultation en matière d'énergie.

Organisation: Le tableau 3 montre l'organigramme et les ressources en années-personnes de l'Office national de l'énergie. L'Office a son siège social à Ottawa et dispose d'un effectif de 20 personnes à Calgary. Les filières fonctionnelles indiquées au tableau 3 reflètent l'interaction directe entre l'Office, ses comités permanents et ses cadres pour les questions de réglementation et les études énergétiques. Une certaine réorganisation a eu lieu en 1985 pour assurer une capacité administrative plus intégrée.

Tableau 3: Organigramme et ressources en années-personnes

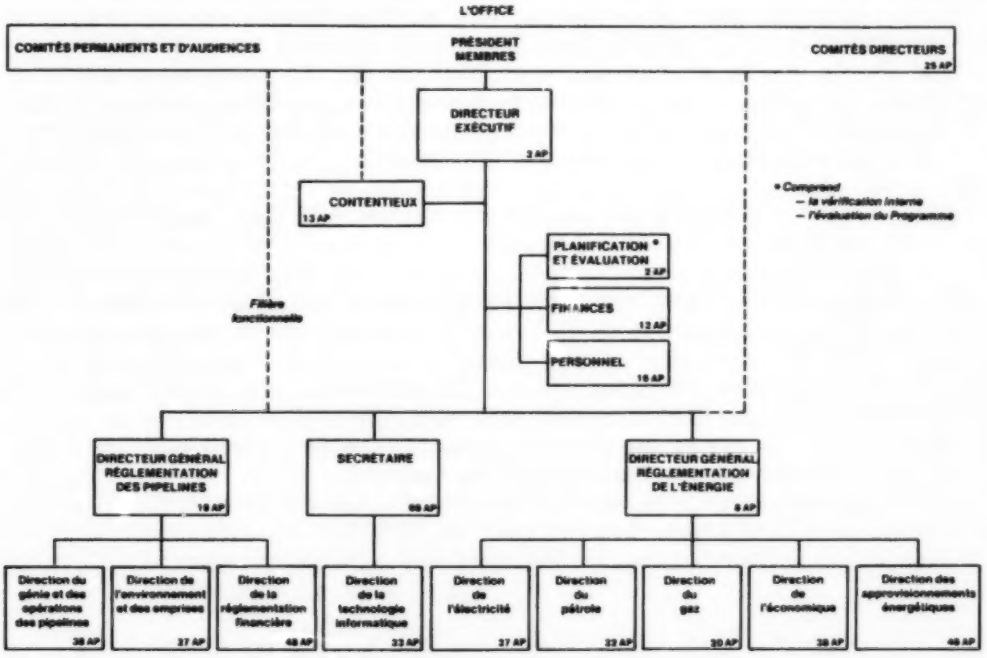

L'Office comprend onze membres permanents et un complément pouvant atteindre six membres temporaires qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil. Les membres permanents de l'Office sont nommés pour une période de sept ans qui peut être renouvellée, ou jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de soixante-dix-ans. Il y a un président, un vice-président et trois vice-présidents associés. Les membres de l'Office agissent principalement en qualité de juges et décident de cas à la suite d'audiences publiques ou rendent des décisions dans le cadre des comités permanents ou durant les réunions officielles du conseil des membres de l'Office.

Le Directeur exécutif est chargé de l'administration quotidienne de l'Office, y compris l'acquisition et la répartition des ressources humaines et financières et la garantie de l'efficience et de l'efficacité des activités et des opérations de l'Office. Le soutien de personnel pour répondre à ces fonctions est assuré par: le Directeur de la planification et de l'évaluation qui est chargé des questions d'évaluation des programmes et de la vérification interne; la Direction des finances qui est chargée de la coordination et de l'administration des politiques financières ainsi que de la prestation de conseils se rapportant aux activités financières; et la Direction du personnel qui est chargée de toutes les questions se rapportant au personnel et à la dotation, et de s'assurer que les politiques en matière de langues officielles sont suivies.

Le Directeur général des études de l'énergie est chargé d'assurer la coordination efficace et l'intégration de toutes les questions se rapportant à l'offre, à la demande et à l'excédent d'énergie, aux activités de réglementation relatives au gaz, au pétrole et à l'électricité, de diriger des études énergétiques importantes qui ont une grande portée et qui mettent en jeu une vaste gamme de disciplines (partie II de Loi sur l'ONE), et des enquêtes se rapportant à l'offre, à la demande et à l'excédent en matière d'énergie.

La Direction de l'économique est chargée des statistiques en matière d'énergie, y compris les bilans de l'offre et de la demande de toutes les sources d'énergie, les prévisions énergétiques à court et à long termes, l'analyse des besoins du marché pour ce qui est des demandes, ainsi que l'analyse économique des principaux projets énergétiques et des principales industries de l'énergie.

La Direction des approvisionnements énergétiques est chargée de conseiller l'Office sur les questions d'exploration, de forage et de production du pétrole et du gaz. Elle fournit aussi les tendances prévisionnelles de l'approvisionnement de pétrole et de gaz à partir des sources classiques, des sables bitumineux et des sources synthétiques. De façon indépendante, elle calcule les réserves et la capacité de livraison du gaz ainsi que les réserves et la capacité de production du pétrole. Le bureau de Calgary de la Direction des approvisionnements énergétiques se charge de déterminer les réserves de pétrole et de gaz ainsi que de l'analyse par gisement du rendement des réservoirs.

La Direction de l'électricité est chargée de conseiller l'Office sur l'octroi des licences d'exportation d'électricité, la délivrance des certificats pour des lignes internationales de transport d'électricité et la surveillance de la réglementation. Cette Direction prépare également des prévisions de l'offre et de la

demande en électricité pour les utiliser dans le cadre des demandes en matière d'électricité ou autres, elle surveille étroitement la situation du marché américain pour l'électricité et donne des conseils à l'Office sur les questions se rapportant à la production, au transport, à la vente et à l'échange d'électricité, relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

La Direction du gaz est le point central de toutes les activités de réglementation relatives au gaz et aux produits de gaz, conformément à la partie VI de la Loi sur l'ONÉ, et de la surveillance et du contrôle de toutes les questions associées aux obligations de l'Office dans le cadre de l'administration de l'établissement des prix du gaz canadien en vertu de la partie III de la LAÉ. La Direction joue également un rôle de soutien dans toutes les activités de réglementation qui se rapportent au gaz et aux produits du gaz, conformément aux parties II, III et IV de la Loi sur l'ONÉ.

La Direction du pétrole est chargée de fournir des conseils dans le domaine général des questions énergétiques liées au pétrole, l'octroi des licences d'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers, les échanges internationaux de pétrole, la répartition du pétrole brut canadien, la question des marchés, du traitement et de la distribution du pétrole, l'équilibre à court terme de l'offre et de la demande pour les charges d'alimentation et les produits pétroliers. Toutes ces questions sont prévues aux parties I et II de la LAÉ et aux parties II, IV et VI de la Loi sur l'ONÉ.

Le Directeur général, réglementation des pipelines est chargé de l'intégration de toutes les activités du personnel à l'égard de la réglementation pipelinière. Cela comprend la planification et la coordination du travail de tous les employés touchant la réglementation des oléoducs et des gazoducs et couvre la conception, la construction, l'exploitation, la sécurité et les questions environnementales en vertu de la partie III de la Loi sur l'ONE et les questions relatives au mouvement, aux droits et aux tarifs, selon la partie IV de la Loi sur l'ONÉ.

La Direction de la réglementation financière est principalement chargée de donner des conseils à l'Office sur les taux, droits et tarifs aux termes de la partie IV de la Loi sur l'ONÉ et de la partie II de la Loi sur le pipe-line du Nord, des conseils financiers dans le cadre des parties II, III et VI de la Loi sur l'ONÉ, et de l'administration de la perception et de la vérification des redevances d'exportation de pétrole et des frais de transport se rapportant aux parties I et III de la LAÉ. Elle est également chargée de la vérification des comptes des sociétés pipelinières relevant de la compétence de l'Office et de la surveillance du rendement des pipelines dans le cadre des exigences de réglementation.

La Direction du génie et des opérations de pipelines est principalement chargée des questions relatives aux certificats délivrés pour des pipelines en vertu de la partie III de la Loi sur l'ONE et constitue la principale source de conseils à l'Office, sur les coûts en capital et d'exploitation, les questions d'ingénierie et de sécurité, conformément aux responsabilités de l'Office en vertu des parties II, IV, V et VI de la Loi sur l'ONE et en vertu de la Loi sur le pipe-line du Nord.

La Direction de l'environnement et des emprises est chargée de la protection de l'environnement, de la tenue d'audiences publiques locales sur les tracés détaillés, et de toutes les questions d'emprises relatives à l'approbation, la construction et l'exploitation des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité en vertu de la partie III de la Loi sur l'ONE.

La Direction du contentieux est chargée de conseiller l'Office sur ses pouvoirs et leur application juridique aux industries énergétiques canadiennes relevant de la compétence de l'Office, y compris les incidences possibles de l'application de tels pouvoirs.

Le Secrétaire assure la coordination administrative de toutes les questions amenées officiellement devant l'Office ou ses comités permanents, établit et garde des ordres du jour, des procès-verbaux, des documents statutaires et d'autres dossiers officiels de l'Office; il reçoit et publie toutes les communications de l'Office et se charge de lui fournir un service de relations publiques, un centre d'information bibliothécaire et des installations d'imprimerie et d'arts graphiques. Il fournit en outre des services de gestion du matériel, des immeubles et des documents.

La Direction de la technologie informatique est chargée des services de systèmes informatiques et du soutien en matière de traitement des données auprès de l'Office, y compris des services consultatifs sur l'exploitation des ordinateurs, la gestion des données et la conception et la mise au point des programmes. Elle fournit aussi des services consultatifs pour assurer la disponibilité et l'introduction des techniques de pointe en matière de traitement des données et de leurs applications, et elle fournit le matériel et le logiciel convenant et correspondant au milieu opérationnel de l'Office.

D. Perspective de planification et examen du rendement

1. Contexte

Les ventes d'énergie, au niveau de détail au pays et à celui des exportations, y compris le pétrole et les produits pétroliers, le gaz naturel et l'électricité, se chiffraient à 64 milliards de dollars en 1984, ce qui représente environ 15% des ventes globales finales de l'économie canadienne.

Plusieurs facteurs importants influençeront la direction et la nature de l'Office national de l'énergie en 1986-1987.

Climat économique: Le secteur de l'énergie continue à subir un changement substantiel. Les modèles de la demande changent en réponse aux modifications des prix de l'énergie et aux initiatives politiques. Il y a aussi une modification des modèles d'approvisionnement à la suite du tarissement des sources classiques de pétrole et de gaz et du fait que les activités de mise en valeur et d'exploration se concentrent de plus en plus dans les régions pionnières et dans les techniques de récupération assistée dans les régions classiques. La complexité technologique s'accroît sans cesse et les frais de mise en valeur et de transport des ressources sont de plus en plus élevés.

Climat social: En raison de l'expérience accrue dans les projets énergétiques de grande envergure, en particulier ceux des régions pionnières éloignées, les gouvernements, les organismes de réglementation et le grand public continuent, en général, de se préoccuper de questions telles que les incidences socio-économiques et environnementales, la sécurité et la spirale des coûts.

2. Initiatives

L'ONÉ continuera à répondre aux exigences du gouvernement. La déréglementation partielle récente des exportations de pétrole a entraîné certains changements aux activités de l'Office. On prévoit qu'il y aura d'autres changements en ce qui concerne la déréglementation du gaz naturel. De plus, l'Office continue activement ses initiatives de réforme de la réglementation en vue de réduire le fardeau de réglementation imposé à l'industrie. Ceci aidera également l'Office à répondre à la charge de travail tout en diminuant son effectif.

3. Efficacité du Programme

L'Office reconnaît que la nature intrinsèque de la réglementation, quel que soit le degré de sa nécessité, impose une charge à ceux qui sont réglementés. L'Office poursuit l'examen approfondi de ses propres exigences de réglementation dans un effort visant à réduire la quantité de réglementation et à simplifier les procédures

en cause. L'objectif visé par ces activités est conforme à l'esprit des politiques sur l'évaluation des programmes et la réforme de la réglementation. Dans le cadre de ce processus, l'Office a effectué la révision de ses Règles de pratique et de procédure en consultation avec l'industrie et d'autres parties intéressées. L'Office a également réexaminé un certain nombre de politiques et de procédures relatives aux tarifs et à la construction des pipelines. Plusieurs règlements et procédures de l'Office font l'objet d'un examen en commun avec les parties intéressées afin de réduire la charge de la réglementation. Des petits groupes techniques ont été constitués, avec une participation active de l'industrie, afin de donner des conseils et des directives dans le cadre de la refonte des règles et des règlements. Ces travaux se poursuivront en 1986-1987.

Vu les complexités du processus de réglementation des droits, l'Office a jugé qu'il serait souhaitable de donner une description de sa philosophie et de sa méthode d'analyse sous-tendant la réglementation des droits et des tarifs aux termes de la partie IV de la Loi sur l'ONÉ. En conséquence, l'Office publiait en mars 1984 un document à ce sujet. Au cours de la rédaction de ce document, l'Office a donné l'occasion à l'industrie pétrolière et gazière et à d'autres parties qui ont témoigné de leur intérêt à cette question en intervenant aux audiences tarifaires de l'Office au cours des deux années précédantes, de présenter leurs observations. L'Office a reçu des commentaires dans le cadre d'audiences publiques sur sa méthode de réglementation des droits de la Westcoast Transmission. Les conclusions de l'Office ont été publiées en avril 1985.

L'Office a éprouvé certaines difficultés en appliquant, à un petit organisme de réglementation, le cadre de travail conceptuel mis au point par le Bureau du Contrôleur général pour l'évaluation des programmes. Toutefois, il a émis une politique sur l'évaluation du Programme adaptée aux besoins de l'ONÉ et acceptable au niveau du Contrôleur général. En même temps, en s'adaptant à l'évolution des circonstances, l'Office poursuit l'utilisation d'autres mécanismes pour l'examen des divers éléments de son programme et de ses procédures et il a pris des mesures pour mettre en oeuvre les améliorations proposées. À titre d'exemple, il y a: le réexamen des politiques et des procédures relatives aux tarifs et à la construction des pipelines; l'étude des coûts des pipelines; diverses initiatives au niveau de la réforme de réglementation; ainsi que la mise à jour et l'amélioration des Règles de pratique et de procédure de l'ONÉ ainsi que de nombreux règlements. Toutes ces révisions particulières, couplées à la surveillance permanente du rendement, procurent à l'Office une bonne base de surveillance de l'efficience et de l'efficacité de son rendement.

4. Données sur le rendement et justification des ressources

Les responsabilités de l'Office national de l'énergie peuvent être subdivisées en trois fonctions principales: la fonction de réglementation, la fonction consultative et l'administration d'autres programmes. L'Office fonctionnne sur une base matricielle. Des groupes interdisciplinaires et interdirections sont mis sur pied afin de donner des conseils efficaces aux membres de l'Office sur les questions de réglementation et autres.

Fonction de réglementation: La fonction de réglementation représente environ 80% de la charge de travail de l'Office et peut être répartie entre six domaines importants. Une direction organique assume la responsabilité principale de chaque domaine et est chargée de coordonner toute question amenée devant l'Office et ses comités permanents. Des groupes interdisciplinaires et interdirections sont mis sur pied afin de donner des conseils efficaces aux membres de l'Office. Cette fonction comprend aussi l'entretien de divers modèles économiques et de bases de données statistiques, afin d'assurer la bonne exécution de l'analyse appropriée. Le tableau 4, de la page 25 fournit des détails sur la charge de travail prévue pour la fonction de réglementation. Ce tableau a été modifié par rapport aux années précédantes, afin de tenir compte des changements dans les activités de l'Office, et pour améliorer l'uniformité des renseignements illustrés.

Tableau 4: Charge de travail de la fonction de réglementation

		Budget des dépenses 1986-1987	Prévue 1985-1986	Réelle 1984-1985
I.	**Construction pipelinière**			
a)	Demandes de certificats relatifs au pétrole	2	1	1
	Certificats délivrés	(1)	(1)	1
	N° d'audiences publiques	2	1	1
	N° d'audiences sur les tracés détaillés	1	1	0
b)	Demandes des certificats relatifs au gaz	4	5	2
	Certificats délivrés	(1)	(1)	0
	N° d'audiences publiques	5	5	0
	N° d'audiences sur les tracés détaillés	3	1	0
c)	Demandes de rajouts ou de modifications aux pipelines existants	80	75	73
	Ordonnances émises	85	80	75
	N° d'audiences publiques	3	3	0
	N° d'audiences sur les tracés détaillés	3	0	0
d)	N° d'ordonnances de croisements de service public et autres ordonnances relatives aux pipelines (excluant les ordonnances de croisements au-dessus des pipelines ou non-autorisés)	972	950	950(2)
e)	N° d'enquêtes publiques relatives à des accidents	1	1	1
II.	**Taux, droits et tarifs**			
a)	Demandes de changements mineurs aux droits (dépréciation, budgets d'E&E, etc.)	14	20	23
	Ordonnances émises	16	27	22
	N° d'audiences publiques	1	1	0

Tableau 4: Charge de travail de la fonction de réglementation (Suite)

		Budget des dépenses 1986-1987	Prévue 1985-1986	Réelle 1984-1985
II.	**Taux, droits et tarifs**			
b)	Demandes de modifications importantes de droits	7	4	4
	N° d'ordonnances émises	7	5	6
	N° d'audiences publiques	7	5	6
c)	Questions connexes n'entraînant aucune modification dans les droits	46	40	37
III.	**Pétrole et produits**(3)			
a)	Demandes de licences d'exportation	100(4)	150(4)	1,071
	N° d'audiences publiques	1	1	1
	N° de licences octroyées et n° d'ordonnances émises pour exportation de pétrole enregistrées	100(4)	140(4)	1,306
IV.	**Gaz et produits**(3)			
a)	Demandes pour l'exportation de propane et de butanes	150	140	194
	N° d'ordonnances émises	150	140	194
b)	Demandes d'ordonnances de gaz à court terme	15	15	12
	N° d'ordonnances émises	8	8	3
c)	Demandes de prix renégociés d'après des licences de gaz existantes	13	13	13
	N° d'audiences publiques	1	1	3
	N° d'ordonnances émises	50	50	47
(d)	Demandes de nouvelles licences	0	14	0
	N° de licences octroyées	(1)	(1)	0
	N° d'audiences publiques	1	0	0

Tableau 4: Charge de travail de la fonction de réglementation (Suite)

		Budget des dépenses 1986-1987	Prévue 1985-1986	Réelle 1984-1985
IV.	Gaz et produits(3)			
(e)	Nº d'ordonnances émises selon la LAE	45	40	35
V.	Électricité			
a)	Demandes d'ordonnances d'exportation à court terme	7	12	9
	Nº d'ordonnances émises	(1)	(1)	9
b)	Demandes de licences à long terme (avec ou sans certificat)	6	2	5
	Nº de licences octroyées	(1)	(1)	12
	Nº d'audiences publiques	6	1	5(5)
c)	Demandes en vue d'un certificat	2	0	2
	Certificats délivrés	(1)	(1)	2(5)
	Nº d'audiences publiques	2	0	2
	Nº d'audiences sur les tracés détaillés	2	2	0

(1) L'Office n'est pas en mesure d'estimer le nombre de demandes qui seront approuvées. Les estimations sont basées sur une projection d'après les tendances historiques.

(2) En 1984, plusieurs ordonnances approuvant la conception ont été délivrées; cette pratique s'est terminée en 1985.

(3) À compter de 1985, l'Office national de l'énergie a délivré des ordonnances provisionnelles pour des durées allant jusqu'à un ou deux ans, pour le pétrole brut et les produits pétroliers ainsi que pour le propane et les butanes.

(4) Ordonnances d'exportation du pétrole enregistrées, plus une ou deux licences.

(5) De ce nombre, deux étaient des audiences combinées licence et certificat.

Les directions principalement chargées de la fonction de réglementation utiliseront 198 années-personnes et 10,8 millions de dollars en 1986-1987. Ces prévisions sont comparables à celles de l'année budgétaire 1985-1986, soit 194 années-personnes et 10,3 millions de dollars. Les augmentations de fonctionnement sont attribuables à la provision pour les conventions collectives non-signées.

Les directions chargées des analyses économiques et sur l'offre et la demande, ainsi que de la mise à jour des bases de données statistiques utilisées dans le processus de réglementation utiliseront 92 années-personnes et 4 972 000 $ en 1986-1987. Ceci représente une augmentation de 13 années-personnes par rapport aux prévisions de 1985-1986 et une augmentation de 841K $ de frais d'exploitation, lesquels sont attribuables de nouveau aux provisions pour les conventions collectives non-signées, couplées d'une augmentation d'une année-personne.

Fonction consultative: Les responsabilités de réglementation de l'Office exigent que ce dernier soit informé d'une vaste gamme de questions relatives à l'énergie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, et qu'il fasse des recommandations au gouvernement sur toute question relevant de la compétence juridique directe de l'Office ou lorsqu'on lui demande de fournir des conseils. Outre les études et les rapports permanents produits par l'Office sur des questions liées à l'énergie, la Loi sur l'ONÉ prévoit aussi la mise en oeuvre d'études, d'enquêtes et de rapports particuliers à la demande du Ministre.

En outre, l'Office continuera de surveiller de près l'évolution des industries de production du pétrole et du gaz afin d'être constamment au courant des circonstances ayant une incidence sur l'offre à court et à long termes, et de pouvoir dès lors donner des conseils efficaces dans ces domaines. L'Office continuera aussi de fournir des conseils au Ministre sur les questions d'établissement mensuel des prix du gaz et du pétrole. En outre, il a l'intention de réaliser des études importantes sur les stratégies liées à l'établissement à long terme de prix d'exportation du gaz. En 1983, l'Office s'est servi de ses pouvoirs, à la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord à celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour tenir une enquête publique afin de donner des conseils sur les questions tarifaires se rapportant à la Commission d'énergie du Nord canadien. Une autre enquête a eu lieu au cours du premier trimestre de 1985 et l'Office a publié son rapport vers la mi-1985.

Administration d'autres programmes: En vertu des dispositions de la Loi sur l'administration de l'énergie (LAÉ) et de ses règlements, l'Office perçoit et distribue diverses redevances d'exportation. Cette responsabilité nécessitera environ 9 années-personnes et 450 000 $ en 1985-1986. Le tableau 5 donne le bilan des fonds recueillis en 1984-1985 et les montants perçus au cours du premier semestre de l'exercice financier 1985-1986. En conséquence de l'Accord de l'Ouest, le programme a cessé le 1er juin 1985. Toutefois, les vérifications et les évaluations ou remboursements qui en découleront se poursuivront en 1986-1987.

Tableau 5: **Administration de la LAÉ**

	1985-1986*	1984-1985
	$	$
Redevances de recouvrement de l'indemnité pour les carburants destinés au transport		
Aviation [1]	(33 535)	(6 243 731)
Marine [2]	(2 514)	3 555
Pétrole brut [3]	278 284 537	537 572 782
Produits du pétrole	41 747 801	145 238 468
Total des redevances d'exportation	319 996 289[4]	676 571 074

* En date du 30 septembre 1985

1. Le programme des redevances de recouvrement de l'indemnité pour les carburants destinés à l'aviation a expiré le 31 janvier 1982, et un remboursement de ces redevances a été effectué.

2. Le programme des redevances de recouvrement de l'indemnité pour les carburants destinés à la marine a expiré le 1er mai 1983.

3. Ceci représente les recettes brutes recouvrées sur les exportations de pétrole brut. Aux termes de l'alinéa 17.1(1)b de la Loi sur l'administration de l'énergie, 50 % de ces recettes sont à payer aux provinces productrices. Les recettes nettes réelles réalisées par le gouvernement fédéral se chiffraient à 268 786 392 $ en 1984-1985 et à 139 142 268 $ au 30 septembre 1985.

4. À compter du 1er juin 1985, le Programme sur les redevances d'exportation du pétrole a été terminé.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Les dépenses par article de l'Office national de l'énergie sont présentées au tableau 6.

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévues 1985-1986	Réelles 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	19 126	18 287	17 370
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 678	2 926	2 743
	21 804	21 213	20 113
Biens et services			
Transports et communications	1 512	1 432	1 243
Information	175	155	226
Services professionnels et spéciaux	1 252	1 374	1 027
Locations	790	660	422
Achat de services de réparation et d'entretien	342	280	389
Services publics, fournitures et approvisionnements	451	401	376
	4 522	4 302	3 683
Total des dépenses de fonctionnement	26 326	25 515	23 796
Capital	158	206	247
Total des dépenses	26 484	25 721	24 043

2. Dépenses en personnel

L'Office national de l'énergie est un organisme à forte utilisation de main d'oeuvre et par conséquent les frais de personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés) constituent plus de 80 % du total des coûts de fonctionnement.

Tableau 7: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années personnes autorisées			Echelle actuelle de traitements	Provision pour le traitement annuel moyen 1986-1987
	86-87	85-86	84-85		
Gestion	34	42	42	50 350 - 96 300	71 839
Scientifique et professionnelle					
Vérification	6	4	4	27 934 - 58 070	43 941
Economique, sociologie, statistique	42	44	44	14 570 - 65 080	49 318
Génie et arpentage	39	42	40	24 005 - 76 130	49 423
Droit	8	9	9	20 523 - 88 120	51 729
Sciences physiques	41	44	43	15 840 - 68 070	51 276
Autres	6	5	5		47 266
Administration et service extérieur					
Services administratifs	31	27	27	13 912 - 57 987	36 687
Commerce	47	52	49	15 635 - 64 521	51 752
Gestion des systèmes d'ordinateurs	12	12	11	19 423 - 63 583	40 338
Gestion des finances	5	6	5	13 853 - 57 980	38 896
Gestion du personnel	5	8	8	13 330 - 59 510	40 733
Administration des programmes	12	15	15	13 912 - 57 987	37 081
Autres	4	4	4		37 960
Technique					
Soutien des sciences sociales	16	17	17	12 635 - 57 764	35 857
Autres	12	12	12		30 511
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	52	47	47	12 932 - 31 743	22 205
Secrétariat, sténographie et dactylographie	66	67	67	12 636 - 31 946	22 984
Autres	11	9	9		21 749

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Les prévisions budgétaires de 1986-1987 de l'Office englobent seulement les dépenses que l'on prévoit imputer sur les crédits votés ou statutaires. D'autres articles doivent êtres pris en considération pour la description du Programme sur la base du coût complet. Le tableau 8 montre le coût net du Programme, après qu'on ait ajouté les services fournis gratuitement par les autres ministères et qu'on ait déduit les recettes portées au crédit du Fonds du revenu consolidé.

Tableau 8: Coût net du Programme pour l'exercice 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Budget principal 1985-1986	Plus autres coûts	Coût total	Moins recettes	Coût total net	Prévu 1985-1986
Office national de l'énergie	26 484	2 632	29 116	35	29 081	26 566

Les autres coûts représentent des services fournis sans frais par d'autres ministères. Ce qui comprend 2 188 000 $ fournis par Travaux publics pour les locaux, 51 000 $ fournis par Approvisionnements et Services Canada pour les services communs et 393 000 $ fournis par le Conseil du Trésor dans le cadre des avantages sociaux des employés qui couvrent la part de l'employeur du coût des primes d'assurance.

Les recettes comprennent le recouvrement des coûts auprès de sociétés pipelinières pour l'examen et l'approbation de spécifications techniques et de plans d'installations, la surveillance de la construction, la vérification et la préparation des modalités auxquelles sont assujetties les certificats.